

MIRABAUD

ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DES IMPACTS NÉGATIFS DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ AU NIVEAU DE L'ENTITÉ

Mirabaud & Cie (Europe) SA et ses succursales en France, en Espagne et au Royaume-Uni (Banque) ne tiennent pas compte des impacts négatifs¹ de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité.

Bien que la Banque tienne compte des principaux impacts négatifs sur ses décisions d'investissement au niveau des produits pour ses deux stratégies d'investissement classées en tant qu'Article 8 SFDR (la Stratégie ESG Leaders et la Stratégie Signature ESG)² proposées dans le cadre de son service de gestion de portefeuille discrétionnaire, la Banque ne considère pas les impacts négatifs au niveau de l'entité.

En plus des stratégies d'investissement mentionnées ci-dessus, la Banque propose plusieurs autres stratégies d'investissement dans le cadre de son service de gestion de portefeuille discrétionnaire³, qui diffèrent de manière significative en termes d'investissements sous-jacents, de risques et d'objectifs.

De telles différences entre les stratégies d'investissement ne permettent pas actuellement à la Banque d'adopter une prise en compte unifiée des impacts négatifs pour l'ensemble des stratégies d'investissement, car cette approche influencerait les objectifs et les résultats d'investissement des stratégies.

Comme la Banque (et le Groupe Mirabaud dans son ensemble) reste engagée en faveur d'une finance mondiale plus durable et transparente, la Banque pourrait reconsidérer sa position à l'avenir, notamment en ce qui concerne la prise en compte du principe d'impact négatif n°7 (activités ayant des répercussions négatives sur les zones sensibles de la biodiversité).

Version initiale publiée en mars 2024

Dernière mise à jour : 03.10.2024 – l'explication de la non-prise en compte des impacts négatifs au niveau de l'entité a été modifiée au regard des nouvelles stratégies d'investissement de l'Article 8 SFDR proposées dans le cadre du service de gestion de portefeuille discrétionnaire de la Banque.

¹ Les impacts négatifs désignent tous les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité, tels que le climat et d'autres indicateurs liés à l'environnement, les préoccupations sociales et relatives aux employés, le respect des droits de l'homme, ainsi que les questions liées à la lutte contre la corruption et la lutte contre le blanchiment.

² Pour plus d'informations sur la manière dont ces stratégies d'investissement prennent en compte les principaux impacts négatifs, veuillez consulter <https://www.mirabaud.com/fr/>

³ Pour plus d'informations sur les stratégies d'investissement proposées dans le cadre de la gestion de portefeuille discrétionnaire, veuillez consulter <https://www.mirabaud.com/fr/services/wealth-management/gestion-discretionnaire>